

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
DU MOULIN TENUE VIRTUELLEMENT LE LUNDI 5 OCTOBRE 2020, À 18H00.**

Présences

- Josée Marc-Aurèle
- Annie Campeau
- Isabelle Giroux
- Claudine Boucher
- Brigitte Lasnier
- Sophie Léonard
- Liette Jodoin, directrice
- Mélanie Marois
- Valérie Ouellette
- Nadir Oliveira Dias
- François Paradis
- Mélanie Arseneault
- Marie-Pierre Bayard
- Marie-France Pagé
- Nancy Lafortune
- Isabelle Archambault Papineau
- Isabelle Roberge, directrice adjointe

Absences

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue (1)

La présidente du conseil d'établissement, madame Josée Marc-Aurèle, nous adresse le mot de bienvenue.

2. Vérification du quorum et des présences (1)

Tous les membres ayant été convoqués, le quorum est constaté et l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption, 2)

CÉ-20-21-01

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Claudine Boucher, secondée par madame Nadir Oliveira Dias,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour.

4. Présentation des membres (information, 10)

Madame Liette Jodoin invite les membres à se présenter à tour de rôle.

5. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 10 juin 2020 (adoption, 5)

CÉ-20-21-02

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Brigitte Lasnier, secondée par madame Annie Campeau),

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal du 10 juin 2020.

6. Nominations aux postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire (adoption, 15)

Madame Liette Jodoin présente le rôle de chacun des postes en élection.

CÉ-20-21-03

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Sophie Léonard et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter les nominations aux postes suivants :

Nommée au poste de présidente : Josée Marc-Aurèle

Nommée au poste de vice-présidente : Mélanie Arseneault

Nommée au poste de trésorière : Marie-Pierre Bayard

Nommée au poste de secrétaire : Isabelle Giroux

7. Dénonciation de conflit d'intérêts (décision, 5)

Madame Liette Jodoin informe les membres que si l'un d'eux est en conflit d'intérêts avec son rôle au CÉ, il doit le mentionner. Cela ne s'applique à personne.

8. Représentant de la communauté (discussion, 5)

Pour le moment, nous n'avons pas de représentant de la communauté.

9. Établissement des règles de régie interne (discussion et adoption, 10)

Madame Liette Jodoin fait un survol du document.



CÉ-20-21-04

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Annie Campeau, secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les règles de régie interne.

10. Processus et fonctionnement du CÉ (discussion, 5)

Madame Liette Jodoin présente le mode de fonctionnement pour l'année.

Elle rappelle que des modifications importantes ont été apportées en lien avec la LIP (loi 40) et la nouvelle gouvernance scolaire dont le changement des commissions scolaires pour des Centres de services scolaires.

11. Établissement d'un calendrier des séances du Conseil d'établissement et échange des coordonnées des membres (adoption, 10)

Voici la proposition d'horaire :

- Lundi 16 novembre 2020
- Lundi 14 décembre 2020
- Lundi 8 février 2021
- Lundi 19 avril 2021
- Lundi 17 mai 2021
- Mercredi 9 juin 2021

CÉ-20-21-05

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Claudine Boucher, secondée par madame Nadir Oliveira Dias,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le calendrier des séances du Conseil d'établissement.

12. Budget de fonctionnement (adoption, 5)

Madame Liette Jodoin informe les membres que le montant du budget est de 410 \$ pour l'année.

CÉ-20-21-06

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Mélanie Marois, secondée par madame Isabelle Giroux,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement.

13. Dossiers courants :

13.1. Activités complémentaires (approbation, 10)

Madame Liette Jodoin explique qu'il y a deux mesures ministérielles :

- a) **Les sorties culturelles** (mesures 15186) : dans le but d'accroître les sorties scolaires en milieu culturel, un soutien accru est accordé aux établissements scolaires. Celui-ci s'inscrit dans la foulée de la politique culturelle du Québec et du Plan d'action gouvernemental en culture visant notamment à améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif.

Étant donné le contexte actuel de pandémie et le grand nombre de règles sanitaires à respecter, les sorties à caractère culturel qui se produisent dans un lieu professionnel de diffusion culturelle, à l'extérieur de l'école (ex. : un théâtre, une salle de spectacle, etc.) ne seront pas possibles cette année.

- b) **École accessible et inspirante** (mesure 15230) :

À l'instar de l'an passé, cette mesure sert à financer diverses activités ou sorties éducatives liées à la culture, à la science, à l'activité physique et à l'entrepreneuriat ou autres projets particuliers. En d'autres mots, cette mesure permet de soutenir la réalisation d'ateliers à l'école et de projets scolaires à caractère culturel ou autres avec la collaboration d'artistes, d'écrivains ou de différents organismes.

Pour notre établissement, le montant reçu du MEES servira aux activités suivantes :

- Le jour de la rentrée, l'école a accueilli le groupe *Doubles cordes Montréal* ainsi que la compagnie *Récré-Action* pour animer les élèves ;
- *Les mots s'animent* viendront raconter des histoires aux élèves dans le cadre des activités entourant la fête de l'Halloween ;
- Une activité école est à déterminer pour Noël ;
- Une dernière activité est à prévoir pour la fin de l'année.

Pour que le coût des activités proposées par le personnel enseignant soit défrayé par la mesure, celles-ci doivent faire partie du *Répertoire culture-éducation*.

Deux activités par niveau en plus des activités écolaires énumérées précédemment seront assumées par la mesure 15230. Les autres activités complémentaires ne faisant pas partie du répertoire seront facturées aux parents.

Pour ces activités éducatives complémentaires non obligatoires, la somme maximale demandée aux parents est de 65 \$. La passation d'un sondage auprès des parents concernés est exigée afin d'obtenir leur accord. Un pourcentage de 85 % des parents répondants devra être en faveur pour la réalisation de l'activité proposée.

De plus, pour tous les groupes-classes de l'école, il est demandé aux membres du CÉ d'approuver, pour l'année en cours, des promenades dans le secteur de l'école qui se réalisent facilement à pied (ex. : parc Ringuet et parc Desrochers).

CÉ-20-21-07

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Annie Campeau, secondée par madame Mélanie Arseneault,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les activités complémentaires présentées et les promenades dans des parcs près de l'école.

13.2 Activités extrascolaires (approbation, 5)

Madame Liette Jodoin explique qu'il n'y aura pas d'activités extrascolaires cette année à cause des mesures sanitaires à respecter en zone rouge.

13.3 Offre de formations pour les membres du CÉ (information, 5)

Aucune offre n'a été reçue pour le moment.

14. Service de garde (information, 5)

Madame Claudine Boucher explique que les activités parascolaires sont mises de côté cette année. La priorité du service de garde est : d'appliquer des nouvelles mesures ainsi que de maintenir la distance entre les groupes. Auparavant, l'enfant avait beaucoup de choix d'activités et le mode de fonctionnement était davantage orienté vers le décroïsonnement des groupes. Cette année, avec la nouvelle réalité, les éducatrices doivent se réinventer continuellement compte tenu de la contrainte du respect des bulles-classes.

Par ailleurs, une nouvelle contrainte ne permet pas aux parents d'entrer dans l'école pour venir chercher leurs enfants. L'application

« Hop hop » a donc été offerte aux parents qui désirent la télécharger afin de faciliter le départ des enfants en fin de journée. Le mode de fonctionnement est simple : l'école est avisée lorsque le parent est en route et les parents sont avisés une fois que l'enfant est prêt à quitter l'école.

En terminant, la facturation n'a pas encore été effectuée, car le Centre de services scolaire des Patriotes demande maintenant que la facture soit émise à la fin de la période de facturation et non au début. Elle devrait être transmise aux parents d'ici environ deux semaines.

15. Vie à l'école (information, 5)

Madame Sophie Léonard nous informe des activités du préscolaire :

- Les enseignantes s'adaptent à la nouvelle réalité ;
- Les enseignantes apprécient la stabilité des locaux du service de garde ;
- Les enseignantes s'adaptent aux zones de jeux ainsi qu'aux rotations ;
- La sortie au Mont St-Bruno a été annulée.
- Les élèves du préscolaire 5 ans recevront la visite du Zoo de Granby le 2 novembre

Madame Annie Campeau nous informe des activités du 1^{er} cycle :

- Les enseignantes apprécient la stabilité des groupes au service de garde, la communication est plus facile ;
- Concernant les récréations, depuis le dernier changement des zones de jeux, le fonctionnement est plus facile pour les élèves ;
- Les enseignantes s'adaptent à la nouvelle routine des entrées et des sorties des élèves ainsi que l'habitude du lavage des mains (mesures sanitaires).
- Les élèves de 2^e année recevront la visite de l'organisme *Fous de Nature* le 29 octobre

Madame Mélanie Marois nous parle des activités du 2^e cycle :

- Il y a révision des anciennes notions au travers des nouvelles notions ;
- Les enseignantes s'adaptent aux nouvelles règles sanitaires et aux nouvelles façon de faire ;

Madame Valérie Ouellette nous parle des activités du 3^e cycle :

- Les enseignantes s'adaptent à la nouvelle routine du lavage des mains et des pupitres au lieu de la classe flexible ;
- Les enseignantes s'adaptent à la gestion des masques ainsi qu'aux absences dues aux nombreux tests de la Covid passés par nos élèves ;
- Les élèves s'adaptent bien.

Madame Liette Jodoin souligne que beaucoup de travail et de changements ont été faits pour s'adapter à la réalité de cette année particulière. Un des avantages des classes-bulles est la diminution des conflits entre élèves de classes différentes. Les éducatrices spécialisées ont le temps de mettre en place des routines préventives pour des élèves vulnérables. Le parcours actif est toujours présent dans le corridor du 2^e étage.

16. Comité de parents (information, 5)

Madame Josée Marc-Aurèle nous mentionne que la rencontre du 1er octobre avait en grande partie pour objectif de tenir des élections pour différents postes. D'ailleurs, madame Josée Marc-Aurèle a été élue parmi les cinq (5) parents membres au Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP). De plus, un projet a été développé afin d'offrir une méthode simple et tous les outils nécessaires aux membres des conseils d'établissement afin que chaque milieu, selon ses propres besoins, soit en mesure d'organiser des activités de formation et de conférences pour leurs parents.

17. Parole au public

Aucun public.

18. Point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre (discussion, 5)

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 16 novembre 2020.

Sujets qui seront à l'ordre du jour :

- Les activités complémentaires ;
- Le plan d'action ;
- Le budget révisé (novembre ou décembre).

19. Levée de l'assemblée (adoption, 1)

CÉ-20-21-08

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Marie-France Pagé et secondée par madame Mélanie Arseneault,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, de lever l'assemblée à 18h55.



JOSÉE MARC-AURÈLE
Présidente du
Conseil d'établissement

LIETTE JODOIN
Directrice